

---

## Développement du compostage collectif à partir de sites pilotes

---

### Syndicat Intercommunal de Collecte et de Valorisation des Dé

6, Allée de la Voivre

88000 pinal

[Voir le site internet](#)

Xavier Flament

[xavier.flament@sicovad.fr](mailto:xavier.flament@sicovad.fr)

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

Auteur :



---

## CONTEXTE

A la demande de M Benoit JOURDAIN – Président du SICOVAD, les services du syndicat ont été amenés début 2010 à réfléchir à la mise en place de sites pilotes de compostage collectif en pied d'immeuble.

Une première note interne a permis de valider les contours du dispositif et son caractère expérimental et d'établir les rôles des différents acteurs du projet.

Ainsi les objectifs de l'opération ont été définis de la façon qui suit :

« Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets [qui s'est traduite essentiellement jusqu'ici par la sensibilisation des usagers aux éco gestes (éco achats, stop pub,...) et la promotion du compostage individuel] il s'agit d'implanter au cours de l'année 2010 un site « pilote » de compostage en pied d'immeuble. Cette opération devrait avoir pour effet de détourner de la poubelle, à des fins de valorisation en circuit court, les déchets de cuisine et dans une moindre mesure les déchets de jardin et ainsi de maîtriser la quantité d'ordures ménagères résiduelles générées par les ménages concernés et les coûts afférents. Cette démarche est aussi une contribution aux pistes qui permettraient aux habitants en habitat collectif de maîtriser la future tarification incitative (nota : étude en cours sur le territoire syndical depuis 2010). »

Pour le SICOVAD la cible en matière d'habitat était une résidence « à taille humaine » (6 à 10 appartements par entrée) et à population « stable » sur le secteur d'Epinal (ou à proximité immédiate de façon à rendre l'accompagnement et le suivi par le SICOVAD plus aisés), comprenant des espaces verts collectifs en pied d'immeuble.

La répartition prévisionnelle des tâches entre les acteurs a été établie selon :

- OPHAE (bailleur public présent sur Epinal)/OPAC (bailleur public présent sur les Vosges) : identification de sites potentiels, mise à disposition d'un terrain en pied d'immeuble et idéalement d'un local (stockage du petit matériel),
- SICOVAD :
  - Fourniture et installation de composteurs en bois (*il s'agit du modèle de composteur proposé habituellement aux ménages*),
  - Aménagement du site de compostage (*chemin au sol composé de dalles type gravillons lavés – si nécessaire selon la configuration du terrain, signalétique,...*),
  - Fourniture du petit matériel d'exploitation [*bioseaux (1/ménage) + matériel commun : 1 fourche, 1 pelle, 1 arrosoir, 1 tamis, ... + armoire de stockage*],
  - Conception, édition, distribution des outils de communication (*lettre, guide, mémo, affiche,...*),
  - Animation générale, accompagnement des ménages et suivi de l'opération (*passages réguliers sur site*),

- Fourniture et livraison régulière ou mise à disposition depuis le site d'Epinal Razimont de structurant (*dotation initiale et réapprovisionnement*),
  - Rédaction du cadre conventionnel (*convention SICOVAD/OPHAE, charte avec les ménages participants,....*),
  - .....
- SMD88 (*syndicat départemental de traitement*) : formation de conseillers en compostage parmi les ménages participants,
- Les habitants volontaires de l'immeuble concerné : informés et spécialement formés pour certains d'entre eux (*relais*), dotés de bioseaux, ils apportent régulièrement leurs déchets de cuisine sur le site, les mélangent avec le structurant et peuvent utiliser le compost mur.

Concernant le dimensionnement du site de compostage collectif en pied d'immeuble, le SICOVAD a prévu l'implantation de :

- 3 composteurs en bois de 544 litres de volume utile : le premier destiné au stockage du structurant, le deuxième au mélange des déchets organiques apportés par les utilisateurs avec le structurant et le troisième et dernier à la maturation du compost issu du deuxième composteur - Les trois composteurs seront placés en « batterie » (*cote à cote*) pour 5 à 10 familles desservies, selon la composition des foyers (*selon les estimations du SICOVAD, chaque famille participante est susceptible d'apporter un bioseau de 7 litres de déchets de cuisine par semaine*).

En première approche, la surface nécessaire à l'implantation des composteurs et des aires de circulation est estimée à 8 à 15 m<sup>2</sup>

Enfin concernant les résultats prévisionnels de l'opération, ils ont été estimés selon :

#### Aspects préventifs

En considérant un site pilote de compostage collectif en pied d'immeuble alimenté régulièrement en déchets de cuisine par 10 ménages, à hauteur de 7 litres par semaine et par ménage, le volume des déchets organiques détourné des ordures ménagères résiduelles par an serait de 3.430 litres (*sur la base de 49 semaines de présence/an pour les ménages*). Il s'agit d'une « fourchette haute ».

En tenant compte d'une densité moyenne de 500 kg/m<sup>3</sup> pour ces déchets organiques, la masse correspondante serait de : 1.715 kg (1,7 t).

#### Aspects organisationnels

Pour chaque ménage, le temps passé à alimenter le composteur et à pratiquer régulièrement le mélange des déchets de cuisine avec le structurant est évalué à moins de 10 minutes par semaine, soit l'équivalent de 8 heures par an. Sans compter la participation à la formation des conseillers relais, à des manifestations diverses (réunions, bilans,...).

#### Aspects qualitatifs :

Selon les données issues d'expériences similaires, le compost produit est mur et prêt à être utilisé 8 à 10 mois après les premiers apports de déchets de cuisine.

Une communication spécifique viendra accompagner cette phase. En effet ce compost ne peut pas être utilisé pur. Il faut le mélanger à de la terre de jardin, à de la tourbe voire à du sable pour le rempotage, les plantations et les semis.

Evolution du dispositif :

En sus des deux sites implantés en pied d'immeuble à Epinal mi 2010, d'autres sites pilotes ont été mis en place courant 2011 à la demande de porteurs de projet. Début 2012 les élus du SICOVAD (bureau), à la lumière d'une présentation des résultats obtenus et d'une simulation de développement du dispositif, ont donné pour objectif aux services du SICOVAD de créer environ 30 nouveaux sites par an sur 3 ans :

-en confortant l'organisation interne existante,

-en misant sur une communication dédiée,

-et en privilégiant des sites à vocation opérationnelle (dans une logique de détournement des déchets organiques des ordures ménagères résiduelles).

Sur un plan pratique il a été retenu de mettre en place sur les sites qui le nécessitait (grosses quantités à composter) des composteurs de 800 à 1.000 litres de capacité unitaire, de doter les services du SICOVAD d'une sonde de mesure de température (suivi), d'équiper une dizaine d'utilisateurs de petits matériels (carnet, pesons,...) afin qu'ils effectuent des campagnes de mesure sur la quantité et la qualité des déchets placés dans les composteurs, seule façon d'affiner les estimations de gisement détourné, de créer un véritable guide l'utilisateur de site de compostage collectif, de proposer aux utilisateurs des tiges aératrices.

## OBJECTIFS ET RESULTATS

### Objectifs généraux

Voir contexte

### Résultats quantitatifs

Pour les sites pilotes et la phase de développement :

- 2 sites de compostage collectif en pied d'immeuble implantés à Epinal rue de la Beaudenotte et rue Léon Schwab, avec respectivement 5 et 8 ménages utilisateurs engagés dès la mise en service. Sur le site rue Scwhab, la personne référente (relais) a effectué une pesée systématique de ses apports et cela représente 50 kg/habitant/an, à mettre en perspective avec les 78 kg/habitant/an de déchets de cuisine et de jardin présents dans les ordures ménagères résiduelles sur le territoire du SICOVAD. (caractérisation SMD 88 2008)

- 9 sites de compostage collectifs (pieds d'immeubles, établissements scolaires, foyers, résidences, maisons de retraite, ...) implantés sur le territoire en 2011 dont 1 sur lequel le matériel a été retiré en accord avec le porteur de projet faute d'utilisation du site, puis 4 implantés et 4 à installer en 2012 (situation au 08/06/2012).

### Résultats qualitatifs

Pour les sites pilotes et la phase de développement :

- Mobilisation rapide et durable des utilisateurs concernés par l'opération,

- Très bonne qualité des déchets organiques apportés par les ménages (aucune erreur de tri constatée hormis les « incontournables » étiquettes sur les peaux d'avocats, d'agrumes,...),

- Organisation et propreté du site respectées par les utilisateurs et les riverains (absence de détérioration, de tags,...)

- Le compost obtenu dans le composteur de maturation pouvait être utilisé environ 5 à 10 mois après les premiers apports de déchets dans le composteur de transformation,

## MISE EN OEUVRE

## Planning

Pour les sites pilotes « 2010/2011 »

Préparation et validation interne de l'opération : mars 2010

Présentation de l'opération au bailleur pressenti (OPHAE) pour l'implantation des premiers sites : avril 2010

Communication préalable à l'implantation des sites avec les ménages concernés : juin 2010

Mise en service des sites : juillet 2010

Accompagnement des ménages et suivi du fonctionnement des sites : en continu à compter de juillet 2010

Implantation de 9 autres sites pilotes, accompagnement des utilisateurs et suivi : mars à décembre 2011

Pour la phase développement « 2012/2014 »

Fin 2011 : bilan du fonctionnement des sites pilotes 2010/2011

Validation du bilan et décision de développement du dispositif : mars 2012

Mailing auprès de porteurs de projets de compostage collectif du territoire (bailleurs publics et privés, gestionnaires de foyers-résidences,...) : avril 2012

Identification de sites potentiels sur le patrimoine OPHAE : mai 2012

Implantation de sites, accompagnement des utilisateurs et suivi : en continu

## Moyens humains

Mmes Maité ANDRE et Lidwine CLAUDE - Conseillères en tri sélectif - Equipe communication - Conception des outils de communication, accompagnement des ménages et suivi du fonctionnement,

M Xavier FLAMENT - Chargé de mission COT - Co-conception de l'opération, relations avec les bailleurs, communication associée (médias), accompagnement des ménages et suivi du fonctionnement,

M Eric LEFEVRE puis M Jean Jacques BOUQUOT - Directeurs techniques- Co-conception de l'opération et préparation de la logistique d'implantation et d'approvisionnement des sites,

M Gérard CORNU - Responsable des équipements (dont la plate-forme de compostage de déchets verts d'Epinal Razimont) - Fourniture du structurant,

M Marc ARNOULD - Agent technique - Installation des sites et approvisionnement en structurant

M Alain ROUSSEY - Directeur.

## Moyens financiers

Acquisition des composteurs, des bioeaux, de la signalétique, du petit matériel d'exploitation et de l'armoire de stockage : environ 400 à 450 € TTC par site

Lettres, affiches, mémo, ... : impression interne.

Aides financières : ADEME dans le cadre d'un programme d'actions en matière de prévention, financement du solde de l'opération sur fonds propres.

## Moyens techniques

Voir moyens humains et financiers

Précisions :

L'équipe communication du SICOVAD a été dotée courant 2009 du logiciel Adobe Illustrator et Photoshop, de manière à pouvoir concevoir en interne différents supports de communication, dont ceux de cette opération, avec une qualité professionnelle et selon une réactivité plus importante qu'en sous-traitance.

## Partenaires mobilisés

OPHAE - Identification des immeubles à équiper et relais d'information vis-à-vis des usagers.

## VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

### Facteurs de réussites

Points « forts » (sites pilotes et développement) :

- La volonté des élus et le soutien de la direction du SICOVAD concernant l'émergence du projet « sites pilotes » et ses conditions de réalisation puis le développement du dispositif,
- La définition préalable et précise des objectifs et du contenu de l'opération par le biais d'une note de présentation, résultant d'une concertation interne entre services, démarche renouvelée à l'occasion du développement du dispositif
- L'intérêt du bailleur pressenti vis-à-vis du projet et son implication dans l'identification des immeubles, dans la communication auprès des usagers et dans la résolution des problèmes organisationnels et techniques courants,
- Le fonctionnement du SICOVAD (régie de collecte disposant de sa propre plate-forme de compostage et d'un service communication) qui permet de mettre en œuvre sans délai ou presque (lié par exemple aux consultations de prestataires), ni difficulté particulière (liée par exemple à l'absence de tel ou tel matériel) une opération de ce type,
- Un accompagnement régulier et multiforme (communication orale et écrite) des usagers, qui ont compris le fonctionnement du site dès sa mise en service et ont fait preuve d'initiatives heureuses (exemple : ouverture des couvercles du composteur de transformation en période pluvieuse),
- La réactivité des services du SICOVAD en ce qui concerne le réapprovisionnement des sites en structurant et l'appui techniques aux utilisateurs,

Points « faibles » (sites pilotes et développement) :

- Les sites de compostage collectif trouvent leurs limites techniques et organisationnelles vis-à-vis des gros gisements instantanés (feuilles mortes) ou réguliers (déchets de cantine) ou mono déchets (gazons). D'autres solutions sont alors à imaginer : compostage mécanisé sur site, collecte spécifique, apport en déchetterie ou sur plate-forme de compostage...
- L'absence de point d'eau public ou collectif à proximité des sites de compostage en pied d'immeuble a conduit les ménages à utiliser l'eau potable de leurs propres logements, ce problème ayant surtout été soulevé sur le site implanté rue de la Beaudenotte à Epinal car situé à l'abri d'un bosquet donc des intempéries ☐ la mise en place d'un récupérateur d'eau de pluie serait à étudier avec le concours du bailleur (nota : cette solution a été retenue par le bailleur en juin 2011),
- La forte personnalité des personnes relais peut être un frein à l'adhésion de certains ménages à l'opération, les querelles et rivalités de voisinage étant plus fortes que le désir de participer à un projet collectif,
- La différence d'autonomie des personnes relais d'un site à l'autre (en pied d'immeuble) a conduit le SICOVAD à effectuer des tâches non prévues initialement (par exemple : transfert du contenu du composteur de transformation vers le composteur de maturation).

### Difficultés rencontrées

Le compostage collectif ne doit pas être vu, même si sa faisabilité technique est confirmée sur site, comme un exutoire incontournable pour les déchets organiques produits, en effet une démarche de réduction des déchets cantine et des déchets verts peut par exemple s'envisager à l'échelle d'un établissement scolaire.

- Une opération qui a fait l'objet de la création d'un tableau de bord sous Excel alimenté en données après chaque intervention sur site, permettant ainsi de retracer la vie du site, de comptabiliser le temps passé par les agents du SICOVAD à l'exécution des tâches logistiques et de communication et de mieux appréhender la mise en œuvre d'opérations similaires.
- Une opération qui présente l'intérêt de pouvoir échanger avec les utilisateurs des sites en matière de gestion des déchets en général (prévention, tri,...) et sur les services proposés par le SICOVAD.

- Une opération dont les coûts de mise en œuvre restent en phase avec les enjeux :

□ Traitement par incinération de 1,715 tonne de déchets organiques dans le cadre d'une collecte traditionnelle d'ordures ménagères résiduelles (tarif départemental 2010, 2011 et 2012 : 127,60 € TTC/tonne) : 218,83 € TTC

□ Implantation d'un site collectif de compostage en pied d'immeuble (matériels uniquement - hors temps passé et structurant) : 400 à 450 € TTC (hors aides) - Pour une durée de vie du matériel estimée à 5 ans au minimum en conditions normales d'utilisation.

- Les sites répondent dans leur fonctionnement courant aux objectifs de détournement durable d'une partie de la fraction organique des ordures ménagères résiduelles (pour ceux placés chez des non-ménages assujettis à la redevance spéciale, il est même probable que cela ait un effet sur le parc de bacs roulants mis à disposition par le SICOVAD et sur le montant de la redevance spéciale),

- Les sites peuvent être gérés par les utilisateurs sans compétence particulière (hormis une formation initiale), requièrent un investissement en temps passé raisonnable et conduisent certains utilisateurs à s'approprier la démarche en toute autonomie,

- La mise en place de ces sites et l'accompagnement du fonctionnement qui en est réalisé par le SICOVAD, reste pleinement dans le champ de ses compétences. Cela n'a pas occasionné le déploiement de moyens humains ou techniques exceptionnels ou spécifiques. Mais la gestion des opérations doit reposer sur un nombre restreint d'agents motivés et formés à cet effet,

- Ce type d'opération ne peut reposer que sur l'existence de porteurs de projet et leur implication dans le projet puis la concrétisation de celui-ci « le compostage collectif ne s'impose pas, il se propose ! » Le cadre conventionnel systématiquement proposé par le SICOVAD n'est pas vécu comme une contrainte insurmontable et reste adaptable à chaque situation, il a le mérite de fixer le rôle de chacun et de responsabiliser le porteur de projet. Il convient d'être vigilant lorsque les porteurs de projet ne sont pas les utilisateurs du site et d'obtenir l'adhésion préalable de tous au projet.

- Une opération qui a suscité des visites d'élus et d'agents de collectivités lorraines engagées dans des réflexions similaires.

## Recommandations éventuelles

Voir reproductibilité et originalité

---

## Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | CONTENEUR | MENAGE | BIODECHET

## Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site [optigede.ademe.fr](http://optigede.ademe.fr)  
sous la responsabilité de son auteur

## Contact ADEME

Valérie LAMBOTTE

[valerie.lambotte@ademe.fr](mailto:valerie.lambotte@ademe.fr)

Direction régionale Grand Est